

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N° 522



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

COMMISSION D'APPEL.....	3
COM. ETHIQUE ET PREVENTION.....	4
COMMISSION FEMININES.....	6
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE.....	7
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION FUTSAL	10
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	11
COMMISSION SPORTIVE	17
COMMISSION DEPART. DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....	19
COMMISSION TECHNIQUE	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 14 H.

REUNION DU MARDI 07/09/2021 PV 522

Président : M. MONTMAYEUR

Présents : T. TRUWANT- V. SCARPA- A. BLANC - R. EL RHAFARI

Excusés : A. BRAULT- A. SECCO - A. REMLI - C. RACLET - C. FERNANDES - D. FRANZIN - L. MAZZOLENI - C. BONNARD

NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel : merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- Match : catégorie, niveau, poule et date du match
- Motif (s) de l'appel - date de parution et numéro PV

DECISION

AFFAIRE REGLEMENTAIRE : NOTIFICATION

Réunion du mardi 31 aout 2021

Présents : M. MONTMAYEUR Marc – Président, M. TRUWANT Thierry – 1er Vice-Président, M. MAZZOLENI Laurent – 2eme Vice-Président, – Mme BLANC Aline secrétaire, M. FERNANDES Carlos-représentant de la commission des arbitres, Mme RACLET Chrystelle, M. EL RHAFFARI Reda, M. SCARPA Vincent, M. FRANZIN Didier, M. BONNARD Christophe – Membres

Excusés : M. REMLI Amar, Mme BRAULT Annie, M. SECCO André

DOSSIER N° 21-22-002-R : Appel du club du FC2A en date 19/07/2021 contestant la décision prise par la trésorerie du district, pour absence à l'assemblée générale du district du 03/07/21, amende 260 euros, parue au P.V n°517 le jeudi 15 juillet 2021.

Après avoir entendu,

Pour le club de FC 2A Mr KISMOUNE Abdelwaheb, licence n°2568619679, Président, et Mr BOENIGEN Dominique, licence n° 2500553861, trésorier

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant les conditions sanitaires du 03 juillet 2021, date de l'Assemblée Générale du District de l'Isère

Considérant la décision du District de l'Isère de minimiser les délégations de chaque club à un membre afin de limiter le nombre des participants à l'occasion de cette A.G.

Considérant que club du FC2A a respecté la demande du district et a communiqué avant la date de l'assemblée générale la personne désignée pour cette A.G.

Considérant les informations communiquées par les membres du club de FC2A lors de l'audition du mardi 31 aout 2021, concernant l'absence de dernière minute pour un problème médical de leur représentant désigné à cette assemblée générale.

Considérant que lors de cette même audition, la commission d'appel a convenu avec le club du FC2A de lui fournir un ou des justificatifs pouvant prouver que le représentant du club désigné n'avait pu se rendre à l'A.G. (document(s) demandé(s) pour 07/09/21), et, a mis le dossier en délibéré.

Réunion du mardi 07 septembre 2021

Présents : M. MONTMAYEUR Marc- Président, M. TRUWANT Thierry – 1er Vice-Président, Mme BLANC Aline secrétaire, M. EL RHAFFARI Reda, M. SCARPA Vincent : Membres

Excusés : M. REMLI Amar, Mme BRAULT Annie, M. SECCO André- M. MAZZOLENI Laurent – 2eme Vice-Président- M. FERNANDES Carlos-représentant de la commission des arbitres, Mme RACLET Chrystelle, M. FRANZIN Didier, M. BONNARD Christophe – Membres

Considérant que le club du FC2A a fait parvenir ce document au district en date 03/09/21.

Considérant que la commission a pu constater l'authenticité du justificatif confirmant la véracité des déclarations.

Les personnes auditionnées n'ayant participé ni à la décision ni aux délibérations

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel infirme la décision prise par la trésorerie du district, pour dire :

-La commission constate l'absence du club du FC2A à l'assemblée générale du 3 juillet 2021.

-La commission retient la cause de force majeure ayant rendu la présence du représentant de ce club impossible à cette A.G.

-EN CONSEQUENCE, la commission d'Appel infirme l'application de la sanction prévue par la commission trésorerie, à savoir l'amende de 260 euros, parue au P.V n°517 du jeudi 15 juillet 2021.

Mets les frais d'appel inhérent à la procédure d'un montant de 98 euros à la charge du District.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et de délai prévues par les articles 182 et 190 Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de l'article 36 des règlements généraux du District de l'Isère.

Copie :
Trésorier du District de L'Isère

Le Président
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance
BLANC Aline

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 07 Septembre 2021

Président M. Mallet

Présent : M. Montmayeur

RAPPEL DES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon).

Une vérification sera faite lors de l'émargement

Pour rappel, les équipes 1 de D5 sont invitées à participer à la réunion de leur choix

Les dates de ces réunions pour les équipes évoluant en D2 ET D4 sont les suivantes :

Phase	Poule	Date	Heure	Club	Lieu	Adresse
D4	C	09/09/2021	19H	La Batie Divisin	La Batie Divisin	Salle des fêtes (parking du stade)
D4	D	09/09/2021	19H	Dolomieu	Dolomieu	Salle des fêtes
D4	E	09/09/2021	19H	Artas Charantonay	Charantonay	Salle socio cultutels 226 avenue du Bourg
D2	B	11/09/2021	10H	Châbons	Châbons	Salle post 'halles , rue de la poste
D2	C	11/09/2021	10H	Faramans	Faramans	Salle d'animations du stade

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées

Beaucroissant ; Chaton Footballeur Estrablin ; Froges ; Saint Joseph de Rivière, Saint Etienne de Crossey ; Saint Lattier

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Balmes Nord Isère ; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMININES

Réunion du MARDI 7 Septembre 2021

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat, Thierry Truwant

Courriers : G U C, GT N T C, VALLEE DE L'HIEN, EYBENS, CLAIX

Toutes les informations relatives au foot féminin sont à chercher soit dans le PV, soit dans la rubrique « pratique »

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la COMMISSION FEMININE

FORMATION F M I

Pour les nouveaux clubs, intégrant les championnats seniors et U18 à 11 des formations F M I seront programmées ; se rapprocher de Marc Mallet pour y participer

Pour les championnats à 8, des formations seront prévues courant octobre, la F M I étant opérationnelle pour la 2^e phase

REUNIONS D'AVANT SAISON

Les équipes ou clubs féminins peuvent participer aux réunions d'avant saison organisées par la commission Ethique, Voir les réunions programmées sur le site (Choisir celle qui vous convient)

Point sur les engagements

Attention, comme les saisons précédentes, la Commission validera les engagements, au fur et à mesure du nombre de licenciées nécessaire à la participation du championnat concerné

Seniors à 11 D 1 :

Le calendrier est sur le site

Suite à la demande de VOUREY de jouer en D2, les critères retenus n'ayant pas abouti, la commission a décidé de retenir ceux appliqués en ligue :

DE CE FAIT :

Le club de GT TOUR ST CLAIR a été promu en D1

Au motif de :

Ancienneté dans l'activité féminine :

- 1 équipe Senior à jouer en championnat National et en ligue
- 1 équipe U 18 F à 11 évoluant actuellement en championnat ligue (depuis 3 ans)

Seniors à 11 D 2 :

A ce jour 12 Equipes : BOURBRE, CLAIX 2, DOMENE, ECHIROLLES, FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE, G U C 2, MOIRANS, SEYSSINS, VOIRON / MOIRANS, VOUREY, SUD ISERE, VAREZE, VOREPPE

Le calendrier paraîtra la semaine prochaine



Seniors à 8 :

A ce jour 22 Equipes : BOURBRE 2, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CREMIEU, DOMARIN, E G 2F, ENTENTE FOOT ETANG, ESTRABLIN GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE 2, GUC 2, LA MURETTE, LAUZES, LIERS, MIRIBEL, POLIENAS, REVENTIN, ST ANDRE LE GAZ, ST MARCELLIN, ST JOSEPH de RIVIERE, ST CASSIEN, ST GEORGES DE COMMIIERS.

LA MURETTE et ST CASSIEN :

Merci de confirmer votre inscription auprès de la commission

U 18 à 11 :

A ce jour

5 Équipes: GUC 1, GT ECHIROLLES, VALLEE DU GUIERS, SUD ISERE, EYBENS

U 18 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour

8 Equipes : F C 2 A, CHAMBERY, CORBELIN, G A P S, GRESIVAUDAN, 4 MONTAGNES, GT NIVOLAS T ST CLAIR, VER SAU

U 15 à 8 : date limite 13 Septembre

A ce jour

10 Equipes : BOURGOIN, CROLLES, GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, GT ECHIROLLES, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, G U C, SUD ISERE, VALLEE DE LA GRESSE, VALLEE DU GUIERS, VILLENEUVE.

U12 F

Cette année, les commissions foot animation et féminine envisagent de mettre en place des plateaux U12 F : Les clubs intéressés par cette pratique sont priés de s'inscrire auprès de la commission

A ce Jour : aucun retour

PLENIERE : Date en attente

Le Président

J. Issartel 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE & ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2021 PV 522

Membres : Farid EL MASSOUDI - Cédric DOLCETTI - Patrick MONIER.

Réunion d'avant-saison Commission Foot Entreprise

La réunion d'avant-saison 2021-2022 aura lieu **mercredi 15/09/2021 à 19h30** au siège du district.

Ordre du Jour :

- Accueil
- Présentation
- Pass sanitaire
- Correspondances
- Calendrier
- Championnats à 11 et à 8

- Coupes (nationale, à 11, à 8, Futsal-entreprise)
- Résultats
- Règlements
- Arbitrage
- Terrains
- Fair-play

Important : SE MUNIR DU PASS SANITAIRE

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

1. Ville de Grenoble (Terrains) : indisponibilité du terrain Raymond Espagnac (date remise en service indéterminée).

ENGAGEMENTS

A ce jour, aucune équipe « engagée ». Annulation des journées des 13-16 et 20-23/09/2021.

LIENS UTILES

Protocole de reprise des compétitions : <https://isere.ff.fr/simple/protocole-de-reprise-des-competitions/>

Vaccin et Pass sanitaire pour le retour au Foot : <https://isere.ff.fr/simple/vaccin-et-pass-sanitaire-pour-le-retour-au-foot/>

COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 07 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°522

Président : SABATINO Joseph

NOTE AUX ARBITRES :

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (fiche de renseignements et dossier médical validé) seront désignés avec engagement de présenter un pass sanitaire pour le match.

Le pass sanitaire est obligatoire et contrôlé le jour du match pour officier, il sera aussi obligatoire le jour du stage des arbitres ainsi que lors de toutes convocations sur le site du district de l'Isère.

Contact si dessous des désignateurs pour informations par MAIL si besoin.

DESIGNATIONS :

FARKAS Leo : ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS.

Tel : 07-85-98-74-44- Mail : designation.isere@gmail.com

NASRI Riad : D3-D4- D5 – FEMININES (fin septembre)

YUKSEL Ferdinand: D3-D4- D5 – FEMININES (à partir début octobre)

Tel : 06-17-14-62-03 - Mail : designation2.isere@gmail.com (idem pour les 2 noms ci-dessus)

NOTA : NASRI Riad fait les désignations du mois de septembre en dépannage de son remplaçant absent pour congés jusqu'à la fin du mois, merci pour son aide apportée à la CDA.

GUIRADO-PATRICO Nathan : U20 ligue et district + U15 (1 mois)

Tel : 06-68-68-31-81- Mail: designateur-u20-38@outlook.fr

CUSANNO Stéphane : U 17 + U15 (1 mois)

Tel :06-46-41-36-44- Mail : designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

Fiches de renseignements :

Les critères concernant les desiderata des arbitres sur les fiches de renseignements seront mis à jour sur foot 2000 .Il semblerait que certains points ne peuvent pas être pris par le logiciel d'où scan des fiches pour donner à chaque désignateurs.

Même constat pour les contrôles le logiciel foot 2000 ne prend pas en compte tous les paramètres pour pouvoir éviter d'inscrire le contrôleur et de faire les rapports par MyFFF.

RECTIFICATIF CONTROLES :

Pour cette saison les contrôles seront inscrits sur les désignations des arbitres (donc pas inopiné) et les contrôleurs auront la possibilité d'aller voir l'arbitre avant le match et non à la mi-temps comme initialement prévus.

- TUTORATS : responsable VAGNEUX Luc.

Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.

La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :

*2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).

* ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).

La CDA organisera une réunion en début de saison afin de faire le point avec les arbitres tuteurs et sollicitera la participation d'arbitres de Ligue.

Formations arbitres auxiliaires :

Cette formation sera effectuée sur la matinée de 8h30 à 12h30 pour chaque samedi comme prévu ci-après.

- 1ere formation au district de l'Isère de football le 18 septembre 2021.
- 2eme formation à ESTRABLIN le 25 septembre 2021.
- 3eme formation est prévue au district de l'Isère de football le 02 octobre 2021.
- 4eme formation est prévue à la TOUR DU PIN le 09 octobre 2021.

Les candidats doivent venir avec leur licence et le pass sanitaire le jour de la formation à 8h30 heure limite sur le site demandé lors de l'inscription avec le matériel pour prise de notes.

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

- 1ere formation : 16-23-30 octobre 2021-formation administrative 6 novembre 2021.
- 2eme formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 lieu à définir et il est obligatoire pour les arbitres absents le 11 septembre au TSF de Voiron.

STAGE DE DEBUT DE SAISON DES ARBITRES :

Le stage de début de saison des arbitres se tiendra le 11 septembre 2021 au TSF de Voiron. Pointage 7h45.

Les arbitres doivent venir au stage avec leur équipement sportif pour faire le test physique, **ils doivent aussi avoir le pass sanitaire qui est obligatoire et un masque** pour les réunions prévues dans l'amphithéâtre et salles, un stylo pour faire le questionnaire sur table.

Il est demandé aux arbitres de se garer à l'entrée du TSF sur la partie basse en bas, la barrière étant ouverte et défectueuse.

Un contrôle du pass sanitaire sera fait au portique d'entrée.

STAGE DES ARBITRES DU 11/09/2021 AU TSF DE VOIRON

* CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE A L'ENTREE QUI EST OBLIGATOIRE.

7h45- Accueil des arbitres (pointage).

8h15- présentation CDA + représentant arbitre au CD,

8h30- test physique par groupes sur le stade TCF (venir avec équipement sportif)

Groupes restant dans l'amphithéâtre, présentations des dispositions 2021-2022 :

Désignations, indisponibilités (MyFFF), contrôles, tutorats, bonus – malus, montée –descentes.

11h15- Présentation du district (Président ou représentant) commissions d'appel et discipline.

12h30 - repas

13h45 – UNAF

14h30 – lois du jeu (nouvelles règles), contrôles, questions –réponses –

15h30 – test écrit sur tables (3 salles et amphithéâtre)

16h30 – fin du stage

ATTENTION

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 07 SEPTEMBRE 2022

Présent : CARRETERO C.

Excusé : SUEUR P.

→ La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

A ce jour, aucun club n'est engagé sur footclubs.

Pour connaître le protocole de reprise des compétitions régionale et départementale, veuillez-vous rendre sur l'accueil du site du DIF.

D1 et D2 :

Pensez à vous inscrire dès à présent sur footclubs pour la saison 2021/2022.

Tous les clubs sont pré-engagés par le DIF. Il vous reste à valider votre engagement.

La date limite d'engagement est repoussée au 20/09/2021. Au-delà de cette date, il faudra faire une demande écrite et commencerez au plus bas niveau de la compétition. Voir règlements généraux Titre 1 Article 3 Tirez 1.



Il nous est impossible de créer le calendrier sans vos engagements et donc de définir une date de début de championnat.

Veillez également nous confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en championnat et en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase.

Les championnats D1 et D2 débuteront quand les clubs auront fait le nécessaire.

Nous organiserons une réunion plénière le jeudi 30 septembre 2021 au DIF.

La Commission rappelle qu'elle ne répond pas au mail personnel.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

REUNION DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

Présent : M. BOULORD,

Absents excusés : Mme BLANC MM. BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN

COURRIERS

VALLEE DU GUIERS : Un muté supplémentaire en U16-R2.

F.C. TOUR ST CLAIR : votre équipe 2 en U17 en entente avec le club de ST ANDRE LE GAZ. Votre équipe 1 n'est pas en entente.

F.C. TOUR ST CLAIR : votre équipe 2 en U15 en entente avec le club de ST ANDRE LE GAZ. Votre équipe 1 n'est pas en entente.

CORBELIN : votre équipe 2 en U17 en entente avec le club de LA BATIE MONTGASCON. Votre équipe 1 n'est pas en entente

VALLEE DU GUIERS – VEZERONCE-HUERT – CREYS-MORESTEL : en attente de vos documents de demande d'ententes pour régulariser vos ententes en féminines.

ST SIMEON SPORT FOOTBALL / M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE : merci de préciser vos effectifs dans vos documents « demande d'entente ».

GUC FF / AJA VILLENEUVE : l'entente sera validée lorsqu'il y aura au minimum 4 joueuses licenciées dans chacune des équipes.

GONCELIN – 1, 2, 3, BOUGE : la commission ne peut valider votre demande d'entente U10-U11. L'équipe n'est pas engagée.

1, 2, 3, BOUGE - GONCELIN : pris note de votre demande d'ententes en catégorie U6-U7 et U8-U9

EDUCATEURS D1

RAPPELS à tous les clubs

Art 21-2-1-c

Les clubs de ces divisions doivent déclarer un éducateur fédéral titulaires au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans **footclubs** avant le premier match de championnat. Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique.

Ci-dessous, la liste des clubs n'ayant pas déclaré leur éducateur. Attention 1^{er} match ce week-end :

Catégorie	CLUBS	N° AFFILIATION	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM
D1B	CROLLES	517504		
D1B	FORMAFOOT	553891		
D1B	ST MARTIN D'HERES	550437		
D1A	VILLENEUVE	533035		
D1A	ST CASSIEN	530929		
D1A	GIERES 2	504338		

ENTENTES

Dispositions spécifiques aux équipes seniors.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement. Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

- Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs.
- Plusieurs clubs par manque d'effectif, peuvent constituer une entente et engager une équipe.
- Plusieurs clubs, avec un effectif important mais insuffisant pour engager chacun une équipe supplémentaire, peuvent engager ensemble une équipe.
- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueurs brûlés).

Dispositions spécifiques aux équipes jeunes.

- Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Liges Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAURAFoot a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces «Ententes».

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs.

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.
Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

2-2 - Application au District de l'Isère

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en entente (dit « club gestionnaire ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Le Comité de Direction du District est compétent pour valider la création de l'entente.

- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueuses brûlées).

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club gestionnaire et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

Dispositions spécifiques aux équipes seniors féminines.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors féminines.

Une équipe senior féminine en entente peut participer à l'ensemble des compétitions excepté le niveau supérieur de Ligue.

- Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 3 joueuses dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8. Deux (2) clubs par manque d'effectif, peuvent constituer une entente et engager une équipe.

- Plusieurs clubs, avec un effectif important mais insuffisant pour engager chacun une équipe supplémentaire, peuvent engager ensemble une équipe.

- Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants avec application de l'art.22 des R.G. du District Isère Football (joueuses brûlées).

La constitution d'une équipe en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	Nbre équipes
		U20			
1.20	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BALMES N.I.	1
		U17			
1.17	BREZINS	FORMAFOOT		BREZINS	1
2.17	F.C.VAREZE	U.S. BEAUREPAIRE		F.C.VAREZE	1
3.17	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	1
4.17	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	1
5.17	PAYS D'ALLEVARD F.C.	A.S TOUVET-LA TERRASSE 38		PAYS D'ALLEVARD F.C.	1
6.17	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BALMES N.I.	1

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 522 du jeudi 9 Septembre 2021

7.17	U.S. SASSENAGE	2 ROCHERS F.C		U.S. SASSENAGE	1
8.17	U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C. VIRIEU-VALON-DRAS		U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	1
9.17	CORBELIN	LA BATIE MONTGASCON		CORBELIN	1
10.17	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE	ST SIMEON de BRES-SIEUX S.F.		ST HILAIRE DE LA COTE	1
11.17	A.S. ST ANDRE LE GAZ	F.C. LA TOUR-ST CLAIR		A.S. ST ANDRE LE GAZ	1
		U15			
1.15	A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE	E.S. PIERRE CHATEL		A.S. NOTRE DAME DE MESSAGE	2
2.15	F.C.VAREZE	U.S. BEAUREPAIRE		F.C.VAREZE	1
3.15	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	1
4.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	1
5.15	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C BALMES N.I.	2
6.15	U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE	F.C. CHIRENS		U.S. ST GEOIRE EN VALDAINE	1
7.15	LA BATIE MONTGASCON	CORBELIN		LA BATIE MONTGASCON	1
8.15	U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C. VIRIEU-VALON-DRAS		U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS	1
9.15	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE	F.C. LIERS	C.S. FARAMANS	1
10.15	ST SIMEON de BRES-SIEUX S.F.	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON de BRES-SIEUX S.F.	1
11.15	A.S. ST ANDRE LE GAZ	F.C. LA TOUR-ST CLAIR		A.S. ST ANDRE LE GAZ	1
		U13			
1.13	A.S SEREZIN DE LA TOUR	F.C MEYRIE		A.S SEREZIN DE LA TOUR	1
2.13	A.M.S. CHEYSSIEU	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU		A.M.S. CHEYSSIEU	1
3.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	2
4.13	F.C. VIRIEU-VALON-DRAS	U.S. CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C. VIRIEU-VALON-DRAS	3
5.13	ST SIMEON de BRES-SIEUX S.F.	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE		ST SIMEON de BRES-SIEUX S.F.	1
		U11 – U10			
1.11	F.C MEYRIE	A.S SEREZIN DE LA TOUR		F.C MEYRIE	1
2.11	A.S OYEU	ST CHABONS		A.S OYEU	1
3.11	GONCELIN	1,2,3, BOUGE		GONCELIN	NON

		U18 F			
1.18.F	G.U.C. F.F.	A.J.A.VILLENEUVE		G.U.C. F.F.	NON
2.18.F	O.C. EYBENS	CLAIX F.		O.C. EYBENS	NON
		FEMININES à 8			
1.SF8	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES		F.C. LAUZES	1
		FEMININES SENIORS			
1.SF	A.S.F. BOUBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOUBRE	1
2.SF	F.C.VAREZE	EYZIN ST SORLIN F.C.		F.C.VAREZE	1
3.SF	A.S.J.F. DOMENE	E.S. RACHAIS		A.S.J.F. DOMENE	1
4.SF	VOUREY SPORTS	VOUREY FOOT	LA SURE	VOUREY SPORTS	1
5.SF	FORMAFOOT B.V.	BREZINS		FORMAFOOT B.V.	1
6.SF	CLAIX F.	O.C. EYBENS		CLAIX F.	1

✓✓ ✓✓ ✓✓ ✓✓ ✓✓

MODALITES de PURGE des SANCTIONS

Ci-dessous un extrait du PV du COMEX du 6 mai 2021 :

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

– La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;

– La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques **(les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022)**

CLUBS ayant des matchs de suspension de terrain à purger lors de la saison 2021-2022

Club : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE – U17 – D1

· 1 match ferme de suspension de terrain avec date de prise deffet le : 15 /06 / 2020

Il reste un match à purger : match du 25/09/21 contre L'ISLE D'ABEAU

Club : VALLEE DU GUIERS – U17 – D3

· 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise deffet le : 15 / 06 / 2020.

Il reste un match à purger : en attente calendrier

Club : 2 ROCHERS – SENIORS 2 – D4

· 3 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise deffet le : 01 /06 / 2020

Il reste deux matchs à purger : contre CHAMPAGNIER le 26/9/2021 et contre CLAIX le 24/10/2021

Club : VOREPPE – U17 – D2

· 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise deffet le : 16 / 03 / 2020.

Il reste un match à purger : contre La MURETTE le 9/10/2021

Club : CHAMPAGNIER – SENIORS – D4

· 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise deffet le : 25 / 01 / 2021.

Il reste deux matchs à purger : contre BOURG D'OISANS le 10/10/2021 et contre NOTRE DAME DE MESSAGE le 24/10/2021

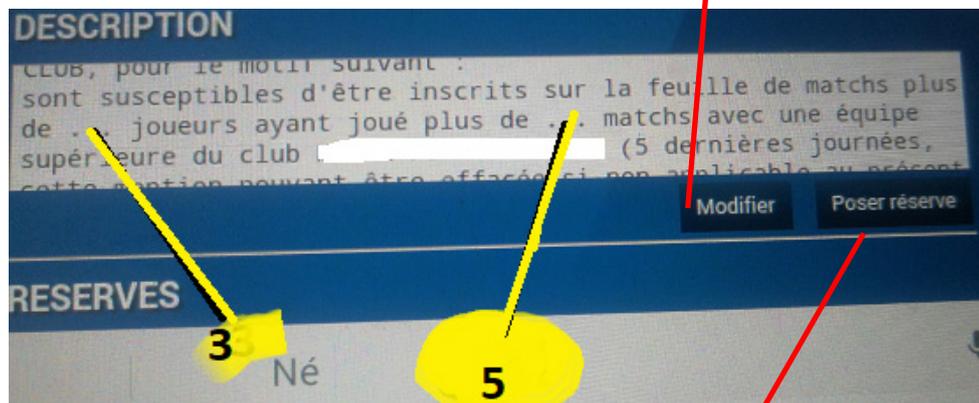
Poser une réserve pour joueurs-euses brulés-es sur la tablette F.M.I

Art 22.2- R.G du District Isère Football

1. Cliquer « réserve »
2. Sélectionner un par un tous les joueurs-euses de l'équipe.
3. Ouvrir le listing « type de réserves »
4. Choisir « *limitation d'équipiers supérieurs* » dans le listing

Type de réserve
Joueur dont le délai de qualification n'est pas respecté
Licencié suspendu
Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé
Participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain
Participation à une rencontre dans une catégorie d'âge inférieure
Joueur interdit de surclassement
Match à rejouer et joueur non licencié / non qualifié à la date de la rencontre initiale
Licencié après le 31 janvier
Participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs
Nombre de mutés supérieur à celui autorisé
Limitation d'équipiers supérieurs
Réserves autres sur l'équipe recevante
Réserves autres sur l'équipe visiteuse

5. La réserve apparaît en description, cliquer sur onglet « modifier »
6. Remplacer les devant joueurs par « 3 » et devant matchs par « 5 ».



7. Ne pas oublier de poser la réserve en cliquant sur « poser la réserve ».
8. ET **SIGNER** la réserve.

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du MARDI 7 SEPTEMBRE 2021

Présents A. Brault / G.Bouat / D. Marchal / B.Buosi / D. Guillard.

Excusés : M. Vachetta. A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

La commission sportive précise qu'il est inutile de solliciter pour demander dans les catégories séniors, U20 ; U17, U15, à pouvoir évoluer à un niveau supérieur au niveau acquis sportivement.

U13

Niveau 1 Poule D : supprimer VOREPPE 1, ajouter ST MARCELLIN 2
Poule E : incorporer VOREPPE 1
Les poules niveau 2 seront consultables en fin de semaine.

Responsable : Daniel GUILLARD, tel : 06.87.34.22.88.

U15

Courrier Club : Sassenage

Sassenage demande de jouer en D2 au lieu de D1

SASSENAGE : Cette équipe a demandé à ne pas jouer en D1, cette demande a été validée par la commission sportive.

De ce fait la poule A de D1 se retrouvant à 9 équipes, il a donc été décidé pour rester à 10 équipes dans cette poule de procéder à l'accession d'une équipe engagée en D2.

Pour cela il a été appliqué les directives du PV du COMEX du 6 Mai 2021, prévoyant qu'en cas de vacance, il y aura lieu d'appliquer les règles prévues dans les textes des règlements sportifs du district en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020

Il a été appliqué l'article 24-2 déterminant les critères de départage pour les montées et descentes d'abord le mini championnat entre le 4 premiers de chaque poules de D2 de la saison 2019/2020.

De ce fait le GP ARTAS CHARANTONNAY ND accède en D1

D3 : Prolongation du délai d'engagement au lundi 13 septembre 2021. Les poules et les calendriers seront consultables sur le site le mercredi 15 septembre 2021.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

Courrier : PONTCHARRA lu

PONTCHARRA se déclare en inactivité pour la saison 2021/2022.

D3 : Prolongation du délai d'engagement au lundi 13 septembre 2021. Les poules et les calendriers seront consultables sur le site le mercredi 15 septembre 2021.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

Courrier de Seyssins, transmis à la commission des règlements

Courrier de Claix : les poules de D2 seront constituées mardi 14 septembre, la date de validation des pré-engagements est prolongée jusqu'au 13 Septembre.

Courrier de MOS 3R : Voir encart de début de PV

Responsable G. BOUAT, tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

D2 : Pontcharra a déclaré son activité dans la catégorie. De ce fait la poule A restera à 11 équipes

D3 : Vu les difficultés rencontrées pour la reprise de cette saison, il a été décidé d'accorder une possibilité de report de la 1^o journée de la D3. Si un club en fait la demande au plus tard le jeudi 9 septembre, ce report se fera sur demande unilatérale du club et ne sera accordé une seule fois

A ce jour, les rencontres suivantes sont reportées :

Poule A : Pays Allevard /Jarrie 2



Poule B : Beaucroissant/ Boss, Rives 2 / Miribel et St Quentin / ECBF

Poule C : Virieu-Valondras/ Balmes NI 2

Poule D : Tignieu /Domarin 2, Tour St Clair 3/ Vallée du Guiers 3

D4 : VINAY vos demandes pour jouer le Samedi soir 20h sont en attente de l'homologation de votre éclairage, le contrôle par la commission des terrains ayant lieu la semaine prochaine.

Courrier de Moirans et Abbaye Nous ne pouvons accéder à votre demande (voir début PV):

D5 : Courrier de Saint Antoine annulant l'engagement de son équipe 2

VETERANS

RAPPEL : La date limite de validation des pré-engagements est fixée au 13 Septembre.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 07 / 09 / 2021

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - BEJUIT ANDRE - TOUILLON JEAN FRANCOIS – VITTOZ JEAN JACQUES

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à :

terrains@isere.fff.fr / guy-isfff61@orange.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : BEAUCROISANT - BEAUREPAIRE – BILIEU - IZEAUX – ST CHEF - ST SAUVEUR - SEYSSINET - TREPT -- VINAY -
- **LAURA FOOT** : REVENTIN-VAUGRIS
- **CLUBS** : BALMES NI - CHARANTONNAY - IZEAUX – LAUZES FC - ST EGREVE

Courriers reçus :

- **MAIRIES** : IZEAUX – OYEU – ST CHEF - VINAY -
- **CLUBS** : BALMES NI - BEAUCROISSANT – CESSIEU - CHARANTONNAY – ST CASSIEN - ST EGREVE -
- **CFTIS** : IZEAUX -

Installations Sportives : Classement des installations sportives et des éclairages avec les nouveaux codes de la réglementation 2021.

Attention suite à la migration des niveaux de classements (01/09/2021) certains niveaux peuvent changer. Pour toute question sur la nouvelle réglementation 2021 veuillez [prendre contact avec notre commission par mail](#).

- **Confirmation** : NANTOIN (T6) – SEPTEME (Paul BADIN – T5SYN) - EYBENS (Journet 2 – T6SYE) – ST EGREVE (Balestas1 – T5) – ST GEOIRE EN VALDAINE (LA Martinette - T5) – ST GEOIRE EN VALDAINE (La Combe - T7) - ST MARTIN D'HERES (Just Fontaine – T4SYN)

- **Classement en cours** : LES ABRETS (Parc BISSO) – BEAUCROISSANT - BEAUREPAIRE –CHAMPIER – CHAMP SUR DRAC - LA BATIE MONTGASCON – REVEL TOURDAN – REVENTIN VAUGRIS – ST CHEF - ST SAUVEUR - TREPT – VELANNE –

Eclairage :

- **Confirmation** : CHAMP sur DRAC (E6) -
- **Classement en cours** : COUBLEVIE – TREPT - VINAY -

CONFORMITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

La Fédération Française de Football a voté lors de son assemblée du 12 mars 2021 deux nouveaux textes réglementaires :

- **Règlement des Terrains et Installations Sportives (Ed 2021)**
- **Règlement de l'Eclairage des Installations Sportives (Ed 2021)**

Règlement des Terrains et installations Sportives

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives (Edition Juillet 2021)

Le propriétaire d'une installation est invité à déterminer, avec le club dans un cadre programmatique, le niveau de classement de l'installation projeté ou rénové.

Le terme de « **classement** » désigne la procédure qui conduit au terme d'une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances Fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d'une installation dans la nomenclature suivante :

La FFF classe les installations en 7 niveaux : **T1 ; T2 ; T3 ; T4 ; T5 ; T6 ; T7.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE devront être classées **Niveau T5.**

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U20, U17, et U15 devront être

classées **Niveau T5.**

	Correspondance Compétitions Seniors Masculins	Compétitions Seniors Féminines ainsi que U20 / U17 / U15 / U18F
Niveau T5 – E6	D1 –D2	D1
Niveau T6 – E7	D3 à D5	D2 – D3
Niveau T7	Autres	
2 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5,	

Rappel : Installations Sportives : 1 – Dans le cas d’intempéries avec des aires de jeux impraticables, utiliser le ou les terrains de **replis classés** de niveau (**N moins1**) à votre disposition.

Article 40 des RG District de l’ISERE.

2 – La configuration de l’installation sportive doit permettre d’assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L’organisateur d’une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l’enceinte de l’installation sportive

Rappel Sécurité sur l’aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l’aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

Règlement Eclairage

La **CDTIS** rappelle : Le Règlement de l’Éclairage des Terrains et Installations Sportives répond aux mêmes exigences légales et réglementaires que celles du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF. Seules les installations d’éclairage, conformes au présent Règlement, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Le terme de « classement » désigne la procédure qui conduit au terme d’une vérification de la conformité des équipements aux règles édictées par la FFF à la validation par les instances fédérales de cette conformité. Seule la conformité aux prescriptions du présent règlement permet le classement d’une installation d’éclairage.

La FFF classe les installations d’éclairage en : • **en 7 niveaux : E1, E2, E3, E4, E5, E6, E7 pour la pratique du football grand jeu.**

Il a été établi des niveaux de classement d’éclairage en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l’Isère (art. 40.1-EC) –Voir tableau ci-dessus.

Pour jouer sans l’accord du club adverse, le niveau requis est E6

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2021 / 2022

Présents : GUY CHASSIGNEU – HERVE GIROUD GARAMPON

Note aux clubs : Il est demandé à tous les Présidents de clubs de prendre contact avec la Commission FAFA du District de l'ISERE pour étudier la faisabilité de vos projets avant toute réalisation.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Courrier reçu : GUC Féminin -

Courrier envoyé : GUC Féminin -

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

Avis préalables :

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

[Documents à nous retourner par mail](#), accompagnés des pièces complémentaires en fichiers séparés, à la CDTIS-ISERE.

Dossiers FAFA validés sur la saison 2020/2021

1. ECHIROLLES – Aire de grands jeux (Synthétique)
2. OYEU – Sécurisation
3. BEUCROISSANT – Sécurisation
4. CHAMPIER – Sécurisation
5. MONSTEROUX-MILIEU – Eclairage LED
6. CHARAVINES – Sécurisation
7. COUBLEVIE – Vestiaires
8. DOMARIN – Sécurisation
9. ST CHEF – Aire de grands jeux (Synthétique)



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 7 septembre 2021

Certification CFF3

22 Septembre 2021 A NIVOLAS

Liste des inscrits :

Nom	Club
ABDOU Ludovic	F. C. VOIRON MOIRANS - attente licence
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D EYBENS -attente licence
BIESSY Mathieu	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
BLANCHET Sebastien	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE -attente licence
DEBBICHE SACI	F.C. BALMES NORD ISERE
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES - attente licence
HARBOUCHE Nabil	O.C. D EYBENS - attente licence
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA - attente licence
LAZZARI Anthony	U.S. SASSENAGEOISE F.
NAJIH Said	C.S. NIVOLAS VERMELLE
PULEIO Gilles	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
WARRAK Samir	SAINT MARTIN D HERES F. C. - attente licence

Certification CFF1

6 Octobre 2021 A BIOL

Liste des inscrits :

Nom	Club
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
ANNEQUIN Typhaine	C.S. NIVOLAS VERMELLE
ARMANET Cyril	GF 38 attente licence
BATTISTINI Louise	GUC FOOTBALL FEMININ
BERNARD COLOMBAT Severine	A.S. CESSIEU
BOUDIAF Ahmed	FC ECHIROLLES
CARLINO Romain	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHENAVIER Didier	BEAUVOIR
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
DEJEAN Samuel	VALLEE DE L'HIEN
DE RIEMACKER Mélissa	GUC FOOTBALL FEMININ
FABBRI Enzo	OYEU attente licence
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GHAFFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU attente licence
GHARBI Aymen	GF38 attente licence
LORENZI Manuela	F.C. SUD ISERE

MACHADO Ludovic
MARTIN Corentin
MOULIN Thibaut
PERNET Aurélien
POINARD Allison
PIOMBO Aurelien
SARAIVA Remi
SIMOES Christophe
TAPPA Didier
YNNA Jeremy

ST. CHABONNAIS
FC SUD ISERE
AC SEYSSINET
FC. BOURGOIN
VALLEE DE L'HIEU
U. S. BEAUVOIR ROYAS
2 ROCHERS attente licence
F.C. COTE SAINT ANDRE
U.S. LA MURETTE
DOLOMIEU attente licence

Certification CFF1

13 Octobre 2021 ANULEE Faute de Participants

FORMATION CFF2

11-12 et 14-15 Octobre 2021

Liste des inscrits :

ACHIR Ouissam
ACHOURI Mheidi
BATTISTINI Louise
BEN REDJEB Nasreddine
BENBOUDINA Cyril
BOUDE Melvin
CARRET Matteo
CLOVEL PANAY Gilles
COCHET Loan
ERRICO Guillaume
FILIBERTO Florent
GONZALES Corentin
GOUDET Mickael
GUELPA Jeremy
GUEYE Souleymane
JALLUD Cyril
JARRAND ALLIER Enzo
LAINE Stephane
LORENZI Manuela
MILED Meldin
MIMOUN Ichem
MONGELLI Jean Paul
MOUMEN Amine
RICARD Jody
ROSSI Matteo
SERVONNET Frederic
SERVONNET Mathieu
SING Alain

O.C. D'EYBENS
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
O.C. D'EYBENS
A.C. SEYSSINET PARISET attente licence
O.C. D EYBENS attente licence
U.S. LA MURETTE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
J.S. ST GEORGOISE
A.S. TULLINS FURES
U.S. LA MURETTE
F.C. CANTON DE VINAY
F.C. ST MARTIN D'URIAGE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
U.S. LA MURETTE
L.C.A. FOOT 38
A.C. SEYSSINET PARISET
F.C. SUD ISERE
F.C. CANTON DE VINAY
2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ENT.S. DU RACHAIS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A. S. DE DOMARIN
C.S. NIVOLAS VERMELLE
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE attente licence
A.S. TULLINS FURES
U. S. CREYS-MORESTEL attente licence



VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard
YOUNES Habil

E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER attente licence
A.C. SEYSSINET PARISSET
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER attente licence

CERTIFICATION CFF2

20 Octobre 2021 A REVENTIN

Liste des inscrits

Nom	Club
ACHOURI Fares	USVO
COMBE Eddy	ST HILAIRE COTE attente de licence
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
FREYNET Marjorie	F.C. SUD ISERE
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GHARBI Aymen	GF38 attente licence
GIPPET Patrice	ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
HORBASIC Renaud	F.C. SUD ISERE
LUCATELLI Mickael	OC EYBENS attente licence
MEDJALDI Amine	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
MUREDDU Jawad	A.S. CESSIEU
PAITREAUD Simon	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE attente licence

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du samedi 18 septembre 2021 au dimanche 19 septembre 2021

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 18 septembre 2021
Match U15 D1
FC2A/REVENTIN à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 19 septembre 2021
Match U19F Nat.
GF38/FC CANET ROUSSILLON à 15h00